

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 138.

DIMANCHE.

10 JUIN 1832

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 3 juin. — On mande de Munich, 30 mai : S. A. S. le duc Auguste de Leuchtenberg est arrivé ici lundi d'Anspach, et S. A. S. la princesse Théodolinde de Leuchtenberg est arrivée hier de Pise.

— Un drapeau tricolore, avec l'inscription de *Liberté*, a été arboré à Munich, au Jardin Anglais, dans la nuit du 26 au 27 mai; selon d'autres rapports, un arbre de liberté aurait été planté. Dès le matin les autorités l'ont fait disparaître.

— Les renseignements successifs qu'on reçoit sur la fête de Hambach servent à jeter du jour sur cet événement. Les amis de la paix, de la patrie et de la liberté légale ne présageaient pas que cette fête pût se maintenir dans les limites d'un patriotisme légal, et se borner simplement à célébrer l'anniversaire d'une constitution; des rapports dignes de foi prouvent que malheureusement leurs appréhensions ont été justifiées. L'esprit de parti le plus exalté s'est emparé d'une idée belle et pure, et des personnes compromises de toutes manières, s'étant mises en avant, ont porté leur cause particulière, leurs vengeances particulières, leurs buts particuliers, dans une assemblée qui, suivant le programme, devait être tout autre, et à laquelle le gouvernement n'avait même consenti que sur les assurances réitérées des ordonnateurs de la fête et sur leur garantie morale. Les discours qui y ont été prononcés surpassent tout ce qu'on a jamais vu ou entendu dire à la tribune, dans les clubs et dans les journaux, par les révolutionnaires les plus outrés.

M. d'Itzstein et plusieurs autres députés badois y ont désapprouvé bien des choses qui se passaient sous leurs yeux; des députés bavares de l'opposition ont manifesté hautement leur mécontentement. Plusieurs libéraux fort exaltés ne sont pas encore revenus de l'effroi que leur a causé le langage des orateurs; d'autres se félicitent de ne s'être pas laissé entraîner à une fête où la révolte et la guerre civile ont été envisagées par une partie des assistants (bien faible, il est vrai) comme choses faciles et salutaires. Grand nombre de personnes se sont retirées avant la fin de la fête.

(Gazette de Stuttgart.)

— On mande de Spire, le 31 mai:

Il règne dans toute la Bavière rhénane une agitation extraordinaire. Outre les scènes qui se sont passées dernièrement à Annweiler, il y en a eu de semblables à Frankenthal, à Durkheim, à Deux-Ponts, et en différens autres endroits.

Nous apprenons que le landrath, considérant la misère à laquelle sont réduits les pauvres de ce cercle, par suite du haut prix des céréales et des pommes de terre, a résolu de faire distribuer promptement aux communes qui y ont droit les rétributions de guerre qui se trouvent dans les caisses du cercle et des districts, sommes qui se montent à 112,086 fl. 14 Kr. Le landrath a proposé en conséquence à la régence du cercle de vouloir bien faire payer et distribuer ces sommes par le trésor public.

On dit aussi que tous les commissaires du gouvernement ont été chargés de former dans chaque canton une commission composée des bourgeois et des habitans aisés, afin de recueillir des souscriptions pour venir au secours des pauvres.

(Nouv. gaz. de Spire.)

DEUX-SICILES.

NAPLES, 12 mai. — Le roi vient de publier un ordre vraiment digne de son humanité royale. Aussitôt que le choléra paraîtra, la maison où il se déclarera sera scellée et entourée de gendarmes. Toutes les personnes qui se trouveront par hasard dans cette maison, y seront enfermées et devront, à de certaines heures, se montrer aux croisées pour déclarer les morts, et demander les vivres nécessaires. On les leur fera passer par le moyen d'une corde. — A la moindre indisposition survenue, il ne sera point permis d'appeler le médecin de la maison, de peur que celui-ci ne cèle la nature de la maladie. Dans chaque café sera placé, à demeure, un médecin de la police, chargé de visiter les malades, et selon ce qu'il aura prononcé, les mesures nécessaires seront prises. — Des précautions si extraordinairement sages s'accordent avec l'avarice connue du roi: par ces moyens, il épargnera à son gouvernement les frais d'établissement d'hôpitaux. Remarquez en outre que le scellé et toutes les mesures prises seront à la charge des malades. *Viva Napoli!* Si notre majesté persiste dans ses ordres, nous verrons éclater une révolution avant que le choléra ait pensé à nous frapper. Dieu nous la donne !.....

FRANCE.

PARIS, 6 juin.

ÉVÉNEMENTS DE LA SOIRÉE DU 5 (1).

Les luttes qui s'étaient engagées avec les sergens de ville pendant la marche du convoi du général Lamarque avaient vivement agité le peuple;

(1) Notre correspondant nous donnait hier succinctement la nouvelle de ce qui s'est passé à Paris. Nous empruntons au journal *le Temps* les détails qu'on va lire. (Note du Rédacteur du Courrier de la Sambre.)

d'autres cris que ceux de *vive la liberté* commencèrent à se faire entendre. L'autorité paraît s'y être attendue, car la force armée n'a pas tardé à se montrer. Le général Lafayette a pu voir, en se retirant, les dragons se dirigeant, sabre à la main et au grand trot, sur la foule immense qui se pressait encore autour du cercueil.

Voici, nous assure-t-on, comment s'est engagée la collision qui devait avoir des suites si funestes. A la fin du dernier discours qui a été prononcé, une personne du cortège s'est, dit-on, approchée, portant un bonnet rouge sur un bâton, et s'est efforcée de le placer auprès du cercueil. Un officier de la garde nationale a voulu empêcher cette démonstration; il aurait pu être fort maltraité si d'autres gardes nationaux n'étaient venus à son secours.

La querelle s'est échauffée, des armes ont été tirées, plusieurs sergens de ville sont accourus l'épée nue à la main. Les troupes de ligne qui avaient formé le cortège ont vivement réformé leurs pelotons. Bientôt sont arrivés des détachemens de dragons et de carabiniers. Déjà plusieurs citoyens avaient reçu des blessures graves, et des sergens de ville vivement pressés avaient été, nous assure-t-on, précipités dans la rivière.

La cavalerie a exécuté plusieurs charges. Quelques citoyens s'étaient munis d'armes et se sont, dit-on, défendus contre ces charges à coups de pistolets. Les cris: *Aux armes! aux barricades!* ont retenti de toutes parts. On s'est emparé de plusieurs voitures et on a formé quelques barricades.

Tout ceci se passait à cinq heures environ. Une heure ne s'était pas écoulée, et dans presque tous les quartiers de Paris une agitation extraordinaire se manifestait. Partout on s'empressait de fermer les boutiques.

A six heures et demie la fusillade s'est fait entendre dans le faubourg Saint-Antoine, dans la rue Saint-Denis, dans la rue Saint-Martin, sur la place des Victoires, dans la rue Montmartre et la rue Saint-Honoré. La confusion était extrême.

Pendant ce temps le rappel battait dans tous les quartiers.

Des barricades ont été élevées sur plusieurs points à l'aide de voitures arrêtées et renversées. On nous cite particulièrement les rues Neuve-St-Eustache, de la Vrillière, St-Denis, St-Martin, du Faubourg-St-Antoine, et à la Pitié, près du Jardin des Plantes.

Nos lecteurs comprendront qu'il nous est impossible de suivre dans tous ses détails un mouvement qui embrasse un aussi grand espace. Nous en sommes réduits aux renseignemens exagérés ou contradictoires qui nous parviennent, et parmi lesquels il est difficile de discerner la vérité. Ce qui paraît certain, c'est qu'à sept heures la lutte était engagée avec beaucoup de vivacité dans les environs de la Banque. Sur la place des Victoires, dans la rue des Fossés-Montmartre et dans la rue Montmartre, les voitures ne circulaient plus, et les réverbères avaient été brisés sur un grand nombre de points; mais les habitans se sont empressés d'illuminer leurs maisons.

Vers huit heures et demie, une fusillade assez vive s'est fait entendre dans la direction du boulevard Saint-Denis. On nous assure qu'à ce moment la troupe s'est emparée des barricades élevées sur ce point.

A dix heures, on nous rapporte que plusieurs centaines de jeunes gens se sont retranchés près du Jardin des Plantes, et forment avec la barricade du faubourg Saint-Antoine les deux principaux centres de la résistance organisée.

On nous a dit aussi que la poudrière du boulevard de l'Hôpital, qui n'est ordinairement gardée que par un poste de huit hommes, a été prise, et que c'est de là que provient l'approvisionnement en poudre.

On dit aussi que le théâtre du Cirque et plusieurs boutiques d'armurier ont été forcés.

Une heure du matin. — Un de nos collaborateurs vient de parcourir différens quartiers de la capitale. Tous les quais et les boulevards étaient occupés par la troupe de ligne et par la garde nationale. Les républicains paraissent s'être retirés peu à peu du côté du canal St-Martin. Les quartiers de l'Hôtel-de-Ville et de l'Arsenal étaient gardés par de nombreuses patrouilles; des troupes stationnaient sur le quai des Celestins jusque près du pont d'Austerlitz.

Dans le haut de la rue Saint-Antoine, au-delà de Saint-Paul, le plus grand silence régnait; le poste vis-à-vis l'église était abandonné et fermé; les réverbères étaient brisés, et une énorme barricade, la seule bien complètement élevée qu'il ait rencontrée, fermait entièrement la rue Saint-Antoine. Toutes les rues adjacentes étaient également barricadées, mais faiblement; des pavés étaient à peine levés, quelques planches interceptaient les communications; point de voitures renversées.

A dix heures et demie un engagement assez sérieux, dont il a été presqu'un témoin, a eu lieu près de la porte St-Martin et à l'entrée de la rue de Lanery; plusieurs hommes ont été blessés; un garde national a reçu une balle dans l'œil, un soldat de la ligne une dans les reins; notre collaborateur l'a transporté à l'hôpital Saint-Louis dans son cabriolet. Une heure après, deux des blessés avaient cessé de vivre. Tous les réverbères, depuis la Bastille jusqu'au faubourg Poissonnière, ont été brisés; des ten-

tatives de barricades ont été faites de distance en distance, toutefois les communications du Château-d'Eau à l'état-major n'ont pas été interrompues. Une pluie assez abondante tombe depuis trois quarts d'heure, et les républicains ne se montrant plus depuis ce moment, les troupes se replient et abandonnent les boulevards.

Trois heures et demie du matin. — La fusillade est de nouveau engagée dans la rue Montmartre.

La proclamation suivante a été envoyée dans les départemens et a été affichée à Paris.

PROCLAMATION.

Habitans de Paris!

Vous avez frémi, dans le cours de cette journée, des attentats dont les factions ont affligé quelques coins de cette capitale, sous prétexte de rendre hommage à la mémoire d'un brave, dont la famille et les amis s'indignaient comme vous de ces sacrilèges excès.

Le gouvernement du roi, créé par le vœu national, vous annonce aujourd'hui qu'il saura remplir la mission que la France lui a confiée.

Rassurez vous; il est fort de votre confiance, et il la justifiera.

Des hommes, désespérés des échecs éprouvés dans le midi, dans l'ouest, par les ennemis éternels de nos libertés, des hommes qui se sont vantés d'appeler l'anarchie au secours de la contre-révolution, ont tendu la main aux ennemis de la monarchie constitutionnelle. Le carlisme et la république se sont levés à la fois aujourd'hui contre le trône de juillet, l'un espérant se servir de l'autre pour préparer son triomphe.

Habitans de Paris, vous vous souvenez de l'essai de république qui a décimé vos familles; la république est restée la terreur des bons, parce qu'elle fut le règne des méchans. Vous savez aussi ce que la contre-révolution vous préparait: ces deux fléaux se sont unis aujourd'hui contre vous.

La révolte s'est montrée sous un emblème digne d'elle, sous un drapeau rouge, opposé à notre glorieux drapeau tricolore. Le drapeau tricolore, qui a vaincu il y a peu de jours encore dans la Vendée le drapeau de la contre-révolution, triomphera aussi facilement de celui de l'anarchie.

La garde nationale s'est déjà serrée autour du drapeau français pour confondre ces deux factions. Elle en triomphera.

C'est dans le moment où tous les vrais patriotes s'unissent au gouvernement pour anéantir dans l'ouest les derniers débris du parti que vous avez vaincu en juillet, que la révolte éclate ici même, pour servir d'auxiliaire à la chouannerie. Sous des couleurs diverses, reconnaissez les mêmes passions, les passions qui conspirent le bouleversement de la société. Notre devoir est de la défendre.

Habitans de Paris, le roi vient d'arriver au milieu de vous, le front paré de ces couleurs nationales qui lui furent toujours chères comme à vous. Pour lui, c'est défendre encore ces couleurs sacrées, que de défendre la couronne qu'il a reçue des Français. Fiez-vous à lui, comme il se confie à vous, et périssez les factions au pied du trône de juillet, soutenu par la France constitutionnelle!

Après avoir terminé le récit de la cérémonie funèbre, le *Journal du Commerce* donne la version suivante:

On en était là, quand tout à coup arrive au grand trot un régiment de dragons: sans sommations préalables, sans provocations quelconques, des coups de feu se font entendre, des balles sifflent autour de l'estrade où sont encore réunis, après le départ du général Lafayette, un grand nombre de députés, d'officiers-généraux, de réfugiés étrangers et de citoyens de tout ordre. La plus violente irritation se déclare aussitôt parmi les innombrables témoins de cette agression inattendue. Des citoyens venus en armes à la cérémonie répondent au feu des dragons; deux cavaliers tombent sous leurs coups: le régiment fait volte-face et s'éloigne avec rapidité.

Aussitôt se font entendre de tous côtés les cris: *aux armes! aux barricades! on nous assassine!* Des barricades sont formées dans toutes les rues environnantes: les gardes nationaux en uniforme, les élèves des écoles, les membres des sociétés populaires se répandent dans différentes directions: sur tous les points se présentent bientôt des détachemens de citoyens en armes. Sur les boulevards, sur les quais, sur les places publiques, un certain nombre de postes occupés par la troupe sont assaillis et désarmés. Une vive fusillade éclate en même-temps dans le quartier St-Denis, aux Petits-Pères, à la pointe St-Eustache, aux environs des Halles; pendant toute la soirée, la ville a présenté le même aspect sinistre que le 28 juillet de glorieuse et sanglante mémoire.

Voici les nouvelles les plus récentes sur la journée du 6 jusqu'à quatre heures:

La nouvelle du premier combat s'étant rapidement répandue hier dans tout Paris, en un instant toutes les boutiques furent fermées, et le rappel battit sur tous les points. Les républicains se portèrent sur divers petits postes de garde nationale et de la ligne qu'ils désarmèrent; et ils parcoururent ensuite les boulevards. Les carabiniers, les cuirassiers et les lanciers ne cessèrent pendant toute la soirée de faire des charges sur les groupes de républicains, qui dès lors commencèrent à former des barricades et à dépaver plusieurs rues; nous regrettons de dire que l'artillerie de la garde nationale et un assez grand nombre de gardes nationaux se sont mis du côté des républicains. Néanmoins la plus grande partie des gardes nationaux s'est ralliée pour maintenir l'ordre sur la place des Petits-Pères et à la Mairie du 6^e arrondissement, située rue St-Martin. Des engagements très-vifs eurent lieu entre les postes de la garde nationale et les républicains, et déjà alors il y a eu beaucoup de tués et de blessés. A la nuit tombante, la fusillade commença à devenir plus vive, on se battit avec acharnement sur les boulevards, et sur d'autres points, plusieurs magasins d'armuriers furent pillés par les républicains. A minuit, la troisième légion fut dirigée sur le passage du Saumon, rue

Montmartre, où s'étaient réfugiés et barricadés un grand nombre de républicains, et un combat très-vif s'y est engagé; ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on parvint à les déloger.

Nous allons maintenant relater tous les faits, heure par heure, à mesure qu'ils sont parvenus à notre connaissance. On conçoit que la multiplicité des points où les événemens se passent, nous empêche de pouvoir coordonner les faits.

Deux heures du matin. — Le conseil des ministres s'est assemblé hier soir à 9 heures, il vient de se séparer à l'instant. On parle beaucoup de mettre Paris en état de siège à midi; mais le gouvernement ne prendra cette mesure qu'à la dernière extrémité, parce qu'il sait trop bien qu'elle est de nature à porter l'effroi dans les départemens. On entend encore de tous côtés des coups de fusil isolés. Tous les réverbères sont brisés. On commence à battre le rappel dans plusieurs quartiers de Paris.

Une grande partie des gardes nationales de la banlieue sont déjà arrivées à Paris aux cris de *à bas la république! à bas les carlistes!* On leur distribue des cartouches. Il doit y avoir maintenant plus de 40,000 hommes de troupes de toutes armes dans la capitale, sans compter les gardes nationales de Paris et de la banlieue. A chaque instant il arrive des troupes des environs de Paris. Toutes les deux heures, on envoie de l'état-major un détachement d'infanterie et de cavalerie avec leurs armes chargées, pour se diriger sur divers points de Paris, avec ordre d'arrêter toutes les personnes suspectes, mais de ne faire feu qu'à la dernière extrémité.

Dans le conseil tenu cette nuit, on s'est opposé à ce que le roi se mit à la tête des troupes, mais le duc de Nemours s'est mis en tête de son régiment.

Trois heures et demie du matin. — On se bat dans ce moment rue Saint-Martin à deux endroits. On dit que les républicains se sont emparés de l'arsenal de l'hôpital. Hier, des barricades avaient été formées dans la rue St-Martin, et on l'avait délavée en face de la mairie du 6^e arrondissement; l'autorité a fait travailler cette nuit pour remettre les pavés en place et faire enlever les barricades.

Cinq heures du matin. — Le 5^e lanciers vient d'arriver de Saint-Germain en Laie. Nous apprenons que l'on vient de braquer des canons aux portes St-Denis et St-Martin, et à l'entrée de la rue St-Antoine, où les républicains se tiennent barricadés et soutiennent un feu très-vif. Un grand nombre de républicains se sont portés sur les portes St-Martin et St-Denis, et on veut les forcer à déloger.

Six heures du matin. — La fusillade et les feux de pelotons continuent sur plusieurs points à la fois. On bat le rappel de tous les côtés et l'on commence à sonner le tocsin.

Neuf heures du matin. — Un officier des Invalides, à la tête d'une soixantaine de jeunes gens, s'est rendu maître du poste de l'Hôtel-Dieu. Une fusillade très-vive vient de s'engager au pont Notre-Dame entre les républicains et la troupe de ligne; les républicains sont embusqués dans les maisons et tirent sur la troupe.

Au poste de la mairie du 6^e arrondissement, un engagement très-vif a eu lieu pendant deux heures entre la garde nationale qui a pris parti pour les républicains, un grand nombre de gens des faubourgs et les lanciers et dragons. La fusillade a été très-meurtrière; le peuple tirait par les fenêtres.

Dix heures. — Un engagement a eu lieu au coin de la rue Montorgueil entre les républicains et la troupe.

Nous apprenons que les carlistes s'étaient réunis hier chez un marchand de vin au coin de la rue de Charonne (faubourg St-Antoine); là ils se concertèrent avec les chefs des républicains. Un nommé Bernard, ancien officier vendéen, avait reçu dès le matin une forte somme pour être distribuée à sa brigade carliste; il se rendit hier, à dix heures du matin, à une maison de jeu au Palais-Royal, perdit la somme qui lui était confiée, et sa brigade, au moment de se battre, refusa de le faire, faute d'avoir été payée.

Onze heures. — On se bat avec acharnement dans le Cloître St-Méry, les républicains s'y sont barricadés, et ont arboré le drapeau rouge. Ils paraissent être abondamment pourvus de cartouches et de balles. Ils sont cernés par trois pelotons de la troupe de ligne et un peloton de la garde municipale.

Deux diligences ont été fouillées ce matin par ordre de la police, une à la barrière Russe et l'autre à la barrière des Bons-Hommes: on y a trouvé plusieurs carlistes avec des passeports pour la Vendée, où ils allaient répandre le bruit de la défaite du gouvernement actuel. Un faux courrier se rendait en Vendée pour annoncer que Henri V avait été proclamé roi, et que Louis-Philippe était en fuite. Ce courrier a été arrêté.

Midi. — Il paraît qu'il se fait au Cloître St-Méry une horrible boucherie: on entend de tous côtés retentir les coups de canon, qu'on croit dirigés dans le faubourg Saint-Antoine. On dit que l'artillerie de Vincennes se trouve en haut du faubourg St-Antoine, où les républicains se battent avec furie, ils sont serrés entre deux feux.

On assure que plusieurs femmes ont péri dans la mêlée.

On dit que le général Lafayette a protesté contre la violence qu'on lui a faite, en le faisant monter malgré lui dans une voiture qu'on a traînée à force de bras.

La garde nationale de Versailles arrive sur la place des Victoires, où le 38^e de ligne est aussi campé. Le 14^e de ligne et la 3^e légion de la garde nationale de Paris, sont place des Petits-Pères. Le 16^e de ligne est au poste de la banque et rue de la Feuillade. On vient d'arrêter 30 individus, dont deux ex-gardes-du-corps; on les a amenés au poste des Petits-Pères.

Dans plusieurs légions de la garde nationale, les décorés de juillet se mettent en tête des détachemens, afin de prouver aux républicains que leur cause n'est pas nationale, comme l'était celle des 27, 28 et 29 juillet.

On fait courir le bruit que le colonel des carabiniers a été tué hier soir. Des dépêches sont parties aujourd'hui à onze heures du ministère de la guerre pour les commandans de place des départemens de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne et de tous les autres départemens qui environnent Paris.

Ce matin à 5 heures, le ministre de l'intérieur a envoyé une dépêche au préfet de Lyon et une autre au préfet de Marseille. Jusqu'à ce moment, les ambassadeurs n'ont pas encore fait partir de courriers; ils semblent attendre.

Ce matin à 9 heures, le roi, accompagné de M. de Montalivet est venu passer en revue les troupes stationnées dans la cour des Tuileries et sur le Carrousel. On dit qu'il veut cette après-midi parcourir quelques quartiers de Paris.

Une heure. — Les républicains, afin de rendre du courage à leurs partisans, font courir le bruit que 15,000 Havrais et Rouennais républicains marchent à leur secours. Il est inutile de faire observer combien ce bruit est absurde, car à peine la nouvelle des premiers troubles peut-elle être arrivée maintenant dans ces villes.

Deux heures. — La 3^e légion vient d'arrêter 89 individus armés d'épées et de plusieurs sortes d'armes antiques. On se bat maintenant au faubourg Poissonnière.

Nous avons oublié de mentionner que cette nuit, outre la *Tribune du Mouvement* dont les presses ont été brisées par un commissaire de police, on a aussi apposé les scellés sur les presses de la *Quotidienne*; un des rédacteurs de cette feuille, M. Simon, a été arrêté.

On remarque qu'il n'y a guère que 7 ou 8 élèves de l'école polytechnique parmi les républicains. Presque toute l'école d'Alfort s'est mise de leur côté.

Deux heures et quart. — Les bruits les plus sinistres circulent sur l'affaire du cloître St-Méry. On prétend que, fatiguée d'un combat qui dure depuis ce matin 9 heures, la troupe de ligne a donné dix minutes aux républicains renfermés dans le cloître; les dix minutes étant expirées, et les républicains ayant refusé de se rendre, ils auraient été passés au fil de l'épée; nous n'affirmons pas ce fait. Mais nous savons que ce matin, au cloître St-Méry, 4 bataillons entiers de la troupe de ligne et de la garde municipale ont été repoussés avec perte.

Trois heures. — La canonnade et les feux de file, loin de diminuer, augmentent à chaque instant. Dans ce moment, la place des Innocens est un des endroits où l'on se bat avec le plus d'acharnement.

Un détachement de républicains, conduit par un ex-colonel, a eu un engagement dans le faubourg St-Martin, au moment où ils se portaient pour prendre la caserne; un feu nourri a eu lieu de part et d'autre; cependant un détachement du 3^e léger, accompagné de la garde nationale, qui rivalise de zèle, a repoussé les républicains, qui se sont trouvés pris entre deux feux, la troupe de ligne et la garde municipale les attaquant par derrière.

Trois heures et demie. Nous venons de la rue St-Martin. Il n'est pas vrai que les républicains du cloître St-Méry aient été passés au fil de l'épée, comme nous l'avons dit plus haut; ils sont toujours renfermés dans le cloître où ils se défendent; leurs munitions commencent néanmoins à s'épuiser et on va pouvoir bientôt s'en emparer.

Nous apprenons que le roi a parcouru les boulevards à la tête des troupes; un détachement de républicains l'a attaqué à la hauteur du faubourg Poissonnière; une fusillade s'est engagée, mais le roi n'a pas été atteint.

Toute la garde nationale de la banlieue est maintenant arrivée, celle de Passy et des villages environnans vient d'arriver.

Quatre heures. Les communications sont maintenant interrompues par les troupes nombreuses qui arrêtent la circulation, en sorte qu'il ne nous parvient pas de nouvelles.

BELGIQUE.

NAMUR, 9 juin.

Correspondance particulière du COURRIER DE LA SAMBRE.

(Reçu le 9 à onze heures du matin.)

Paris, 7 juin 1832.

Le coup est manqué; la partie n'est que remise. Les républicains ont fait acte de nombre à l'enterrement, et d'intrépidité au cloître St-Méry. Cinq cents ont soutenu pendant dix heures l'attaque de cinq mille soldats et gardes nationaux soutenus par deux pièces d'artillerie. Des sergens de ville, qui s'étaient dépouillés de leur odieux uniforme pour se mêler dans les rangs de la banlieue, ont engagé l'action sur plusieurs points et fait fusiller les prisonniers. Les maires de campagne et fils de négocians ou fonctionnaires ont saisi cette occasion de gagner leur éperonage au service du juste-milieu; mais ils ne s'y froteront plus une seconde fois. La journée d'hier a coûté vingt hommes à la seule commune de Bondy. En somme, Louis-Philippe a perdu quatre cents défenseurs, et la république quatre cents champions; mais: *ex ossibus ultores*. Nous attendons avec impatience des nouvelles de la Lorraine, de la Normandie et du Dauphiné. La cour est dans l'enivrement; tant mieux: ils abuseront de leur victoire. Les députés qui ont été faire leurs représentations aux Tuileries ont été pour ainsi dire chassés à coups de pieds: tant mieux encore. On veut faire de la force. Les publications de trois journaux sont préventivement suspendues; c'est du Charles X tout pur: de mieux en mieux. Nous avons quarante mille hommes de troupes régulières contre nous, indépendamment des champions de l'ordre public, dont, malheureusement pour elle, la branche aînée avait méconnu le servilisme quand même, pour un acte isolé de *mutinerie* très-transitoire. Mais il n'importe. Un fleuve de sang nous sépare d'un roi doublement parjure, en ce que les victimes de ses déceptions sacrilèges n'étaient autres que ses premiers soutiens. L'artillerie licenciée de la garde nationale se dirige vers l'Est. Le château, dans l'enthousiasme de la victoire si précaire qu'ont

reportée ses sbires, va jusqu'à songer au rétablissement de la censure. Nous sommes deux mille arrêtés, Français ou étrangers, tous dupes des poignées de main et de la prétendue propagande libérale.... d'un *Bourbon!* Mais la moitié de ce nombre a été relâchée faute de place. Tandis qu'on passe ici les républicains par les armes, les chouans reprennent une vigueur nouvelle et s'étendent vers le rayon de Paris. Leurs riches font hausser les blés sur tous les points de la France. La *Tribune* repaît sous le manteau. La troupe reprend avec précaution le faubourg St-Antoine, qui tenait encore à minuit. ***

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES PAUVRES DE NAMUR,

Et pour les mesures de précaution contre le choléra,

Ouverte au bureau du COURRIER DE LA SAMBRE.

Du 8 juin. M. Grandgagnage, père, rentier à Namur,	fl. 3 00
Montant des souscriptions précédentes:	35 00
Total	38 00

Le dernier numéro du *Messenger du Gand* contient la 5^e liste de souscription pour les nécessiteux de Gand. Elle se monte à 1,449 fl. 48 cents. — Souscriptions antérieures: 5,409 fl. 91 c. — Total 6,859 fl. 39 c.

— La chambre des représentans a employé la séance du 7 à la continuation de la discussion sur l'art. 18 de la loi relative à l'organisation judiciaire. Rien n'a été décidé. — La séance a été remise au lendemain.

— On écrit de Valenciennes, 6 juin:

Le roi Léopold a quitté Valenciennes vers dix heures du matin; il était escorté par le maréchal Gérard, à cheval, un détachement de la garde nationale à cheval, une brigade de gendarmerie et un escadron du 2^e régiment de hussards. A la sortie de St-Saulve, toutes les escortes ont été remerciées par le roi, et sont rentrées dans la ville. M. le duc de Choiseul, accompagné de M. Waymel, sous-préfet, ont été jusqu'à l'extrême frontière, où le roi des Belges les a remerciés avec une affabilité et une politesse remarquables. Là, le sous-préfet, dans une courte allocution, ayant fait allusion au futur mariage du monarque, S. M. répondit à peu près en ces termes: « Oui, mon mariage est décidé, et je m'en félicite doublement, puisqu'il doit assurer le maintien de la paix et resserrer les liens d'amitié et de bon voisinage de deux peuples qui sympathisent si bien. »

— Les nommés Mulder et Glintz, voltigeurs de la légion étrangère, viennent d'être condamnés à la peine de quinze années de brouette pour avoir croisé la baïonnette contre un de leurs officiers.

— Les membres du conseil de la régence de Hal, ont fait l'abandon au profit de leur ville du traitement attaché à leurs fonctions.

— On lit dans le *Messenger des Chambres*:

On ne règne aujourd'hui que par des lois, des devoirs remplis, des vœux écoutés, des besoins satisfaits. On n'a de trône et de gloire qu'à ce prix. Napoléon ne le comprit pas lui-même!... — Où est-il?

— Dans l'instruction du maréchal Soult au sujet de la mise en état de siège des départemens de l'Ouest, on remarque les passages suivans:

« Vous dirigerez spécialement les poursuites les plus actives contre M^{me} la duchesse de Berry et le comte de Bourmont, ainsi que leurs adhérens. »

« La duchesse de Berry étant une fois arrêtée, sera immédiatement conduite au château-fort de Nantes, où elle restera détenue avec sûreté en attendant sa mise en jugement. Lors même que madame la duchesse de Berry serait arrêtée sur un point non compris dans les départemens et arrondissemens mis en état de siège, elle devrait tous les jours être conduite au château-fort de Nantes, comme il a été dit ci-dessus. »

« Quant à l'ex-maréchal Bourmont et aux autres complices de l'insurrection, ils seront, aussitôt leur arrestation, immédiatement traduits pardevant le conseil de guerre qui devra les juger, et s'ils étaient saisis hors du territoire mis en état de siège, il seraient ramenés dans la circonscription où ce conseil se trouve établi. »

— Le 16 mai, on a découvert au presbytère de Mury, près de Berne, environ 24 statues antiques en bronze, entr'autres un Jupiter, une Vesta et une Minerve.

BRUXELLES, 8 juin.

Un courrier extraordinaire, venant de Paris, et expédié par M. Le Hon, est arrivé hier, à 11 heures du soir, au ministère des affaires étrangères.

Ce courrier était porteur de la nouvelle que Paris avait repris sa tranquillité habituelle, sauf encore la petite effervescence qui suit toujours une commotion populaire. La garde nationale avait eu le triomphe de la lutte, et le pouvoir s'était parfaitement maintenu. On annonce ce matin l'arrivée d'un second courrier, qui confirmerait ces nouvelles.

— M. le professeur Guillery, à Bruxelles, vient d'être nommé membre de la société des sciences chimiques, physiques et naturelles de Paris.

— La société des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris vient de faire savoir à M. le docteur Graux, de notre ville, par l'organe de M. Julia de Fontenelle, son secrétaire, qu'il est admis au nombre des membres correspondans de la société pour la section de médecine.

Dans la soirée, le Roi a reçu dans les grands appartemens, MM. le baron de Stassart, président du sénat, Dégorge-Légrand et d'autres personnes; S. M. a travaillé avec M. le ministre de la justice.

— M. Durand de Mareuil a dîné hier chez le Roi. Il est parti cette nuit pour Paris.

— M. Audry de Puyraveau, membre de la chambre des députés de France, est en notre ville depuis quelques jours.

— Le collège électoral du district d'Eccloo, Flandre orientale, est convoqué pour le 28 juin, à l'effet de procéder à l'élection d'un sénateur, en remplacement du sieur Vandenbecke.

BOURSES.

ANVERS, 7 juin.

Emprunt de 12 millions	99 1/4 à 172 A	Emprunt romain	79 1/2 A
» de 10 millions	98 P	Lots	373 P
» Rotschild	76 A	Napolitains	75 1/4
Antriche métalliques	89 1/8 P	Guebhard	
Lots de Pologne	97 P	Rente perp. espag. à Paris	
Anglo-Danois 3 p. 70	67 1/2 A	» « à Amst. 50 1/4 à 172 à 378 A	

PARIS, 6 juin.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 00 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 60. — Act. de la banque, 0000 00. — Certifié Falconnet, 79 80. — Cortés d'Espagne, 00-070. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 5/8. — Rente perpétuelle d'Espagne, 00 070. — Emprunt d'Haiti, 000 00. — Emprunt belge, 00 070. Emprunt romain, 79 3/4.

AMSTERDAM, 6 juin.

Dettes actives 43 070. Billets de change 16 578. Synd. d'amortissement 00 070. Rente perp. d'Amsterdam 90 070. Métalliques 00 070.

LONDRES, 5 juin.

Consolidés, 85 1/2.

VIENNE, 29 mai.

Métalliques 87 1/2. — Act. de la banque 1142 1/2.

FOIRES DE LA PROVINCE DE NAMUR.

Fosses. — Jeudi, 14 juin. Un jour pour bestiaux.

Houdremont. — Jeudi, 14 juin. Un jour pour bestiaux.

Havelange. — Mercredi, 20 juin. Un jour pour bestiaux.

ANNONCES

1775. L. POURBAIX, chirurgien, expert-dentiste, à Namur, rue du Bas de la Place, N° 912, chez M. Deneffe-Guedain, a l'honneur de vous annoncer qu'il est de retour en cette ville, où il restera jusqu'au 15 juin prochain, pour exercer son art. Il ose espérer la confiance des personnes qui désireront recourir à ses soins et à son expérience.

1799. Se vend au profit des pauvres, chez Dujardin, libraire à Namur, **DES CRUCHES ET DES ÉCONOMIES**, Brochure in-8°, par Jacques, Belge. Prix : 25 cents.

TERRES, PRAIRIES ET BOIS,

1792. situés en la commune d'Ivoir, à vendre.

Jeudi 14 juin 1832, M. Charles BUYDENS, avocat à Namur, fondé de pouvoirs de madame Éléonore Misson, veuve de M. Léopold De Paul, maîtresse de forges, demeurant à Marchienne-au-Pont, et de M. Ferd. Misson-Maghe, demeurant à Piéton, district de Charleroi, fera vendre publiquement, en gros et en détail, et par le ministère de maître Buydens, père, notaire à Namur, les biens immeubles suivans, savoir :

Terres.

1° La terre dite de *Dessus les Roches*, campagne d'Ivoir, contenant environ deux bonniers, et divisée en deux portions, occupée par M. Dierix.

2° La terre dite *Patina*, contenant environ quatre bonniers, occupée par M. Dierix, et divisée en quatre portions.

3° La terre dite *Sauvelon*, de la contenance d'un demi-bonnier environ, occupée par M. Dierix.

4° Une terre dite *Launci*, contenant environ un bonnier septante perches, occupée par le sieur Évrard.

5° La terre dite du *Rivage*, divisée en trois portions, contenant environ deux bonniers, occupée par ledit sieur Évrard.

Belles prairies.

1° Le pré des *Champs*, contenant environ deux bonniers, divisé en deux portions.

2° Pré dit *Grand Redeau*, contenant un demi-bonnier environ, divisé en deux portions.

3° Le pré à *Part*, de la contenance d'un demi-bonnier environ.

Les lots sont marqués et numérotés par des piquets. S'adresser, pour avoir des renseignements sur ces lots, au sieur Malbrecq, garde particulier à Ivoir.

Bois.

Le tiers indivis dans les bois dont la désignation suit :

1° Bois dit *Grande Terre*, contenant environ trois bonniers septante perches.

2° Idem, *Dessus les Roches*, contenant environ deux bonniers.

3° Idem, *Petite Terre*, contenant environ deux bonniers cinquante perches.

4° Idem, *dessus le Petit Bois*, de la contenance de cinq bonniers douze perches, environ.

5° Idem, *Joignant Fayt*, contenant environ vingt-cinq perches.

6° Idem, *dessus Fendrie*, contenant environ un bonnier vingt perches.

7° Idem, *Petit Redeau*, de la contenance de septante perches environ.

8° Bois *Willame*, contenant environ quatre bonniers vingt-cinq perches.

9° Bois du *Prince*, contenant environ deux bonniers soixante-cinq perches.

Cette vente se fera ledit jour, à dix heures du matin, chez le sieur Bouchat, aubergiste à Burnot.

S'adresser, pour connaître les conditions de cette vente, chez M. Buydens, avocat, et audit notaire.

1801. En vente chez DUJARDIN, libraire, Grande Place, à Namur,

La belle collection de six estampes, d'après les superbes tableaux de célèbres peintres, savoir :

La Sainte-Famille, d'après Raphaël ;

La Cène, d'après Léonard de Vinci ;

Le Christ à l'éponge, d'après A. Van Deyck ;

L'Immaculée Conception, d'après Chasselat ;

Jésus-Christ pardonnant à la femme adultère, d'après le Titien ;

La descente de Croix, d'après P. P. Rubens.

Les personnes qui en feront la demande avant la fin du présent mois, recevront en sus les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie.

Il y a des exemplaires sur papier de Chine et sur papier vélin, en noir, ou colorié, en feuille ou encadré, à un prix très-modique. Le tout première épreuve.

Se vend chez le même :

Historia philosophiæ à mundi incunabilis usque ad Salvatoris adventum, hodierno discentium usui accommodata, curantē Petro-Franc.-Xav. DE RAM, vol. in-8° ; à 2 f. 50.

1793. Vente d'une très-belle et spacieuse maison, avec grange, écuries et un bonnier de jardin y attaché, situés à Temploux.

Lundi 11 juin 1832, à deux heures de l'après-midi, chez le sieur Patoux, aubergiste à Temploux, le sieur Therasse et sœurs exposeront en vente, à la recette du notaire Delvigne :

Une maison avec grange, écuries et un jardin y attaché, contenant un bonnier, situés à Temploux, joignant la chaussée de Namur à Bruxelles.

Cette maison, par sa situation et grandeur, est très-propre pour une auberge ou pour tout autre commerce.

Cette vente aura lieu à crédit ; il y aura toute sûreté et garantie pour les acquéreurs.

1785. A vendre de la main à la main

Dix bonniers de très-bonnes terres patrimoniales en deux pièces, situées à Saint-Martin-Balâtre, près de Bothey.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions de cette vente.

1784. A louer de la main à la main

1° Une belle ferme avec 150 bonniers de terres, prairies et trieux, pour le 1^{er} mai 1833.

2° Un beau moulin à deux tournans, très-bien placé pour le commerce de farine, pour entrer en jouissance au 1^{er} octobre 1832.

Ces deux propriétés sont situées dans l'arrondissement de Philippeville.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions de ces locations.

1783. ASSURANCE CONTRE LES RISQUES DE GRÊLE.

Les personnes qui désireraient faire assurer leurs récoltes, contre les risques de grêle, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui recevra les demandes en assurance, donnera les renseignements nécessaires et communiquera les statuts de la société.

1781. Emprunts de 10 et de 12 millions.

Le notaire Delvigne achète les obligations des emprunts de 10 et 12 millions, et les récépissés de celui de 10 millions.

1772. Très-belle maison, située rue des Fossés, N° 932, à Namur, à vendre de la main à la main.

Cette belle maison, qui est dans le meilleur état, est occupée par le propriétaire Monsieur Plubeau ; elle joint d'un côté à M. Braas, avocat, et d'un autre à M^{me} V^e Denis.

S'adresser, pour connaître le prix et les conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1696. A louer, pour en jouir au 24 juin 1832, une maison située place Saint-Aubain, N° 153.

S'adresser à maître Gislain, notaire à Namur.

1629. Beau quartier de maison à louer présentement, occupé jadis par le Père Désiré ; il est composé de cinq caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second et greniers. La vue est des plus belles, donnant sur le Pont de Sambre, le rivage de Grognon, la Sambre et la Meuse. Ce quartier a été remis à neuf en 1831. S'adresser pour le voir au sieur Charles Leclair, rue des Bouchers, n° 1036, à Namur.

1529. Plusieurs capitaux importants et autres à placer, sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, demeurant chez le notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, à Namur.

1576. A. J. Lallemand, agent d'affaires, rue de l'Ange, N° 758, à Namur, assure contre incendie, place des capitaux par commission, poursuit le recouvrement des créances se charge des ventes publiques, achète les emprunts belges au plus haut prix possible, ou vend celle-ci par commission à la bourse d'Anvers, lieu où il peut faire tout achats, toute vente de fonds étrangers et nationaux, se charge de défenses de droits de toute gestion de biens et d'affaires, avec exactitude et discrétion, envers ses commettans.

1384. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.